

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je garantis à mon collègue que les lignes directrices en question, qui ont pour but de mieux informer les Canadiens, seront appliquées de façon sensée et réfléchie. Puisqu'il a parlé des distingués courriéristes parlementaires, je lui signale que nous avons reçu une lettre de leur président dans laquelle il invite les députés à se joindre au Club de la presse. Selon lui, le club est l'endroit idéal pour les parlementaires qui veulent se détendre et rencontrer des journalistes, d'autant plus que tout ce qui se dit là est confidentiel.

Des voix: Oh, oh!

LES RÉPONSES DONNÉES PAR LES HAUTS FONCTIONNAIRES
D'UN MINISTÈRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Comme tous les députés, nous avons appris avec plaisir que son gouvernement agirait ouvertement. Lorsque le ministre de la Consommation et des Corporations a proposé que les hauts fonctionnaires de son ministère nous donnent une séance d'information, nous avons accepté son offre. Nous avons passé hier une heure et demie avec des hauts fonctionnaires de son ministère. Nous leur avons demandé des renseignements factuels sur des questions importantes, telles que la politique en matière de concurrence, la métrisation et ainsi de suite. Au bout d'une heure et demie, nous n'avons obtenu aucun renseignement utile au sujet de la future politique de ce ministre, ni même un seul renseignement factuel. Pourquoi alors nous faire cette offre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer au député qu'il pourrait difficilement s'attendre à ce qu'un fonctionnaire explore la politique future du ministère avec un membre de l'opposition. Le gouvernement est là pour élaborer une politique. Une fois cette politique établie, c'est à la Fonction publique de l'expliquer.

● (1430)

LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS FACTUELS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ignore si le premier ministre a bien compris ma question. J'ai bien compris que nous n'obtiendrions pas de renseignements sur la politique future. Nous demandions des renseignements factuels, même s'il ne s'agissait que de mises à jour sur la politique en matière de concurrence et le reste. Nous n'avons rien obtenu. Nous nous sommes demandé si ce n'était pas parce que le secrétaire législatif du ministre restait là à prendre des notes que les fonctionnaires ne voulaient pas répondre. Ils avaient peur que les directives leur attirent des ennuis.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a certainement rien dans les lignes directrices qui puisse empêcher de communiquer les renseignements

que le député cherche légitimement à obtenir. En ce qui concerne la réticence des fonctionnaires et d'autres personnes, peut-être est-il normal que la Fonction publique développe les idées émises par le cabinet avant de les lui présenter. Une fois approuvées par le cabinet, elles sont présentées à la Chambre sous forme de projet de loi.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'ARRÊT DE LA CIRCULATION MARITIME RÉSULTANT DES
DOMMAGES SUBIS PAR LE PONT-LEVIS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à la fermeture de la Voie maritime du Saint-Laurent à Valleyfield, au Québec. Le ministre sait que, depuis ce matin, 85 navires sont bloqués et attendent de s'engager dans la Voie maritime, et que 117 autres bâtiments y sont déjà et attendent d'en sortir. Étant donné que le pont n°10 de Valleyfield ne sera pas réparé avant le 7 décembre et que la date de la fermeture officielle de la Voie maritime a été prévue pour le 15 décembre, le 20 au plus tard, le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement du Canada envisage de prendre pour éviter les faillites inévitables qui se produiront par suite des pertes énormes déjà subies par les entreprises touchées et les sociétés dont les navires seront paralysés cet hiver tant dans la Voie maritime qu'en dehors?

Hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais que tous les députés sont préoccupés par le malheureux accident survenu au pont de Valleyfield. Je tiens à assurer à notre collègue, et à tous les députés quant à cela, que nous faisons tout en notre pouvoir pour remettre le pont en service. Une centaine de navires sont touchés. Les ouvriers et le matériel sont déjà sur place; les travaux progressent selon le calendrier prévu et doivent être achevés d'ici au 6 décembre. Comme des encouragements fort importants ont été prévus au contrat, il se pourrait que les travaux prennent fin plus tôt. Advenant d'autres éventualités, nous avons promis aux expéditeurs que la date de fermeture de la Voie maritime serait vraisemblablement reportée et que les services de brise-glace et les services de soutien voulus seraient fournis.

M. Tobin: Je remercie le ministre de sa réponse. Nous reconnaissons tous que l'on s'emploie à remédier à cette situation au plus tôt.

LES CONSÉQUENCES POUR LES COMPAGNIES TOUCHÉES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Les navires vont être bloqués sur cette voie et des pertes colossales seront subies. Nous savons déjà que certaines compagnies feront faillite et que la responsabilité des autorités de la Voie maritime n'est que partielle. Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre pour éviter les faillites et la perte d'emplois le long de la Voie maritime?